

Stéphane Rossini
Vice-président du Conseil national

Pas de privilèges fiscaux pour les riches

(Intervention au Conseil national, le 6 mai 2014)

L'initiative populaire combattant la pratique des forfaits fiscaux doit non seulement nous amener à débattre d'un point de vue comptable sur « qui gagne ou qui perd », plus particulièrement s'agissant des cantons qui ont fait de l'essor des forfaits fiscaux une stratégie de recettes fiscales. Ce débat doit être plus large, car il renvoie à des questions fondamentales et de principe.

Avec cette l'initiative, il est question de valeurs, de posture politique en matière de fiscalité. Un tel débat ne saurait être prioritairement une question d'opportunité. Concrètement, on pensera plus particulièrement à l'égalité de traitement ou à la progressivité de l'impôt, qui déterminent les modalités de prélèvement des recettes nécessaires à l'action de l'Etat.

Ainsi, cette initiative interroge sur les conséquences négatives de la concurrence fiscale intercantonale, souvent problématique et malsaine. Certes, toucher au fédéralisme est vécu par certains comme un tabou. Il n'en demeure pas moins légitime et nécessaire de procéder à une lecture critique du système.

C'est qu'en érigeant les forfaits fiscaux pour les riches étrangers vivant chez eux en stratégie offensive, certains cantons ont adopté une posture discutable. Ils ont dérogé, par opportunité, aux règles fondamentales de l'équité. Ils ont écorné les fondements de la justice fiscale et de l'équité qui doit en découler.

En supprimant la stricte application uniforme de la progressivité des taux d'imposition pour tous sur un même territoire, ils ont institué et légitimé des privilèges. Privilèges pour les riches étrangers par rapport aux riches suisses, qui violent le principe de la justice fiscale horizontale. Privilèges pour les riches étrangers par rapport à toutes les autres catégories de contribuables de ce pays, qui violent le principe de la justice fiscale verticale. Cette vision injuste, nous ne la partageons pas.

L'argument opportuniste de privilégier les riches étrangers pour accroître le nombre de contribuables aisés s'inscrit dans une logique purement comptable et égoïste. On ne saurait l'admettre purement et simplement. Car, l'impôt est au cœur des politiques publiques, au cœur des solidarités socio-économiques sensées garantir la cohésion sociale du pays. Il n'y a donc aucune raison d'accorder sans vergogne des privilèges à des riches privilégiés, qui auraient largement les moyens d'assumer, comme tout citoyen suisse, leur charge fiscale sans mesure d'exception.

Plusieurs cantons (ZH, SH, AR, BS, BL) ayant déjà décidé de supprimer l'imposition forfaitaire, il faut uniformiser les règles du jeu, pour tous et sans privilège ! Nous pensons dès lors que l'autonomie fiscale cantonale doit, en cette matière, être corrigée. C'est pourquoi, je vous invite à soutenir cette initiative.

Si Q :

Si on modifie les règles du jeu de manière nationale et privilégie les principes fondamentaux cohérents et équitables, sans concurrence absurde, il n'y aura pas de problème !

[Retour](#)